

LE CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2024

LE CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2024

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
LE CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES qui comprennent le bilan au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles décrites dans le paragraphe du Fondement de l'opinion avec réserve, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de du CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, l'organisme tire des produits d'activités et dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus, du résultat net, des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023, ainsi que de l'actif net au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC.
ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹

Montréal, le 21 mai 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129449

LE CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions et aide financière (note 3)	388 433	369 320
Revenus d'autofinancement (note 4)	92 839	132 017
	481 272	501 337
CHARGES		
Salaires et charges sociales	258 982	307 141
Dépenses d'activités et d'autofinancement (note 5)	55 987	90 985
Frais de la bâtisse (note 6)	39 487	32 246
Honoraires professionnels	24 909	36 058
Amortissement des immobilisations	20 935	15 983
Intérêts sur la dette à long terme	8 726	6 245
Frais de représentation	2 905	3 764
Télécommunications	2 757	2 790
Frais de bureau	2 201	3 223
Dépenses bénévoles - déplacements	1 930	3 574
Publicité et promotion	5 740	3 926
Assurances	1 008	921
Équipements	860	1 290
Entretien et réparations	747	1 121
Intérêts et frais bancaire	322	328
	427 496	509 595
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	53 776	(8 258)

POUR PERSONNES ÂGÉES
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024			2023
	Immobi- lisations \$	Affecté \$	Non affecté \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT	335 907	35 000	28 945	399 852
Excédent des produits sur les charges	(20 935) ¹	-	74 711	53 776
Acquisition d'immobilisations	60 822	(35 000)	(25 822)	-
Remboursement de la dette à long terme	12 585	-	(12 585)	-
SOLDE À LA FIN	388 379	-	65 249	453 628

¹ Amortissement des immobilisations

LE CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES

BILAN

AU 31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	109 880	36 517
Taxes à la consommation	3 090	4 345
Débiteurs	3 025	-
Subventions à recevoir	25 000	-
Frais payés d'avance	<u>11 222</u>	<u>23 087</u>
	152 217	63 949
Encaisse réservée	-	58 006
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	<u>485 914</u>	<u>446 027</u>
	<u><u>638 131</u></u>	<u><u>567 982</u></u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 9)	36 370	34 087
Apports reportés (note 10)	50 598	23 923
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 11)	<u>12 908</u>	<u>110 120</u>
	99 876	168 130
DETTE À LONG TERME (note 11)	<u>84 627</u>	-
	<u>184 503</u>	<u>168 130</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	388 379	335 907
NON AFFECTÉ	65 249	28 945
AFFECTÉ	-	35 000
	<u>453 628</u>	<u>399 852</u>
	<u><u>638 131</u></u>	<u><u>567 982</u></u>

APPROUVÉ

LE CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	53 776	(8 258)
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	20 935	15 983
	<u>74 711</u>	<u>7 725</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Taxes à la consommation	1 255	(1 341)
Débiteurs	(3 025)	3 563
Subventions à recevoir	(25 000)	7 467
Frais payés d'avance	11 865	(17 976)
Créditeurs	2 283	(352)
Revenus reportés	26 675	(26 959)
	<u>14 053</u>	<u>(35 598)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>88 764</u>	<u>(27 873)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(60 822)	(4 595)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(60 822)</u>	<u>(4 595)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement en capital de la dette à long terme	(12 585)	(30 146)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(12 585)</u>	<u>(30 146)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	15 357	(62 614)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	94 523	157 137
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>109 880</u>	<u>94 523</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et de l'encaisse réservée.

LE CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES est un organisme sans but lucratif constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 14 février 1984. C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

améliorer la qualité de vie des personnes âgées, isolées et des handicapés, les intégrer au centre et la communauté en les aidant à rester dans leur propre domicile aussi longtemps que possible;

aider les personnes âgées à continuer de vivre de façon autonome le plus longtemps possible;

offrir des programmes d'éducation populaire et socio-culturelle pour encourager leur connaissance de soi;

promouvoir une bonne nutrition et conditionnement physique pour les aider à maintenir une bonne santé;

encourager l'entraide et l'action volontaire par des moyens de visites amicales et les moyens de transport.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Vente de services et de documents

Les produits relatifs à la vente de services et de documents sont constatés à l'état des résultats lorsque le service est rendu et lorsque le client prend possession du bien.

Cotisations

Les produits relatifs aux cotisations sont constatés linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Autres produits

Les autres apports sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

LE CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de biens et de services

Les dons de biens et de services sont comptabilisés à leur juste valeur marchande si celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et s'il s'agit de biens et de services que l'organisme se procure normalement contre paiement lorsqu'ils ne sont pas offerts à titre gratuit.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les taux/durée indiqués ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux/Durée</u>
Bâtisse	Amortissement linéaire	40 ans
Mobilier	Amortissement dégressif	20 %
Équipement	Amortissement dégressif	30 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les subventions à recevoir et les débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs et la dette à long terme.

LE CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation de charges communes

L'organisme présente plusieurs de ses charges ventilées par projet. Les salaires sont ventilés en fonction du prorata des heures travaillées suivant le projet. Les autres charges communes aux projets sont ventilées suivant l'utilisation attribuée à chaque projet. Les charges qui contribuent directement aux résultats d'un projet sont portées directement au compte de ce projet.

3- SUBVENTIONS ET AIDE FINANCIÈRE

	2024	2023
	\$	\$
Subventions		
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal - Fonctionnement	285 848	218 038
Subventions fédérales - New Horizon	1 349	25 000
Programme support bénévolat - Député	2 000	6 365
Wellness Centre Program - CHSSN	24 236	19 017
Centraide		
Fonctionnement	75 000	100 900
	388 433	369 320

4- REVENUS D'AUTOFINANCEMENT

	2024	2023
	\$	\$
Dons	15 537	44 578
Repas	39 370	45 083
Location	20 375	19 770
Cotisations	4 235	4 697
Événements spéciaux, activités et programmes	8 543	11 890
Transport médical	3 070	4 060
Intérêts et autres	1 709	1 939
	92 839	132 017

5- DÉPENSES D'ACTIVITÉS ET D'AUTOFINANCEMENT

	2024	2023
	\$	\$
Activités	10 058	24 338
Frais de repas	26 883	28 843
Services de taxi	14 567	23 933
Voyages	2 141	11 843
Frais de déplacement	1 561	1 530
Formation	464	449
Reconnaissance des bénévoles	313	49
	55 987	90 985

LE CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

6- FRAIS DE LA BÂTISSE

	2024	2023
	\$	\$
Entretien et réparations - Cuisine	12 721	12 131
Électricité et chauffage	6 712	6 667
Assurance	6 894	6 383
Taxes	6 272	5 869
Autres frais de la bâtisse	6 888	1 196
	<u>39 487</u>	<u>32 246</u>

7- MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 95 000\$, renouvelable annuellement, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 4,75 % et garantie par l'encaisse, les placements et les débiteurs. À la date du bilan, le solde de la marge de crédit est nul (0 \$ en 2023).

8- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	59 425	-	59 425	59 425
Bâtiment	486 171	81 309	404 862	371 457
Matériel et équipements	39 405	22 129	17 276	9 359
Équipement informatique	11 568	9 627	1 941	2 773
Mobilier de bureau	6 702	4 292	2 410	3 013
	<u>603 271</u>	<u>117 357</u>	<u>485 914</u>	<u>446 027</u>

9- CRÉDITEURS

	2024	2023
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	19 534	14 419
Salaires et vacances courus	16 836	19 668
	<u>36 370</u>	<u>34 087</u>

LE CENTRE ALMAGE COMMUNAUTAIRE - POUR PERSONNES ÂGÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

10- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés se rapportent aux fonds reçus au cours de l'exercice considéré et sont destinés à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues sont les suivantes :

	Solde 31 mars 2023	Encaissement	Constaté à titre de produits	Solde 31 mars 2024
	\$	\$	\$	\$
Fondation Grace Dart	-	25 000	-	25 000
Wellness Centre Program	23 923	2 260	24 236	1 947
Subventions fédérales - New Horizon	-	25 000	1 349	23 651
	<u>23 923</u>	<u>52 260</u>	<u>25 585</u>	<u>50 598</u>

11- DETTE À LONG TERME

Hypothèque de premier rang, portant intérêt au taux de 8.85 %, remboursable par versements mensuels de 1 740 \$, échéant en décembre 2026 et garantie par le terrain et le bâtiment d'une valeur nette comptable de 464 287\$.

Portion de la dette échéant au cours du prochain exercice

	2024	2023
	\$	\$
	97 535	110 120
	<u>12 908</u>	<u>110 120</u>
	<u>84 627</u>	<u>-</u>

12- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les débiteurs. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt sur les dépôts à terme à taux fixe qui l'assujettissent au risque de variation de la juste valeur.

13- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.